



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Veyrier

16 janvier 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Veyrier du 15 octobre 2012 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 4 décembre 2012,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : Chemin du Trappeur

Au chemin sans issue débutant à la route du Pas-de-l'Echelle 64

Cette dénomination évoque le souvenir de M. Edmond Laurent Delieutraz (1876-1923), dit « Le Trappeur », personnage original de la commune qui fit l'école hôtelière de Berlin avant de s'engager à bord de navires, tantôt comme cuisinier, tantôt pour le service de la salle à manger. Il fit ainsi le tour du monde et s'arrêta au Canada, où il fut tenté par la vie aventureuse du trappeur. Quant il revint au pays, il s'établit à Veyrier, dans une petite maison qui existe encore, au bord de l'Arve où il y reprit presque une vie de trappeur.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} février 2013

Le code voie de cette artère est : 63347

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :